

sentir à cette touchante demande; mais, en voyant la pâleur mortelle qui couvrait le visage de sa jeune sœur, ses lèvres décolorées, le tremblement convulsif qui agitait ses membres, elle insista pour qu'Hélène s'éloignât.

Une sœur de Bon-Secours qui avait soigné M. Vimont et Marianne demureront près du défunt; Blandine pria quelque temps avec elles, puis les quitta pour rejoindre Hélène.

Les larmes-abondantes que celle-ci avait versées, son extrême faiblesse l'avaient plongée dans une pénible somnolence, état bizarre qui n'est ni la veille ni le sommeil et qui, sans nous enlever la conscience de nos douleurs, les engourdit et les allège pour un instant. Blandine respecta ce demi-sommeil; passant dans une chambre voisine, elle commença la lecture des papiers contenus dans le portefeuille; ces feuilles renfermaient sans doute quelque chose de bien émouvant, car le visage de Mlle Vimont refléta durant cette lecture de poignantes émotions.

Lorsqu'elle eut achevé, elle se laissa tomber à genoux, et pria longuement avec ferveur. Sa physionomie semblait avoir subi une transformation: il n'y avait que quelques instants, c'était encore une jeune fille, triste et désolée, il est vrai, mais espérant dans l'avenir et attendant encore d'heureux jours: maintenant c'est une femme qui vient d'accepter une lourde tâche et qui désormais ne forme qu'un vœu, accomplir cette et l'accomplir seul, sans autre aide que l'aide de Dieu.

Quand elle fut un peu calmée par la prière, Blandine rentra dans la chambre mortuaire. Marianne venait de sortir, et la religieuse, vaincue par la fatigue, paraissait assoupie.

La jeune fille s'avança doucement, elle appuya ses lèvres sur le front glacé du défunt. Sois en paix, mon père, murmura-t-elle; le devoir que tu n'as pas voulu m'imposer, je l'accepte dans toute son étendue, je jure d'employer toutes mes forces à son accomplissement, et de ne me laisser détourner par aucune considération personnelle ni humaine; Dieu j'espère, me fera la grâce de réussir.

Elle se retira silencieusement comme elle était venue; de nouveau elle rouvrit le portefeuille, mit à part quelques-uns des papiers qu'il contenait, prit sur un carnet plusieurs notes qui furent jointes à ces papiers; puis, ces choses achevées, elle livra le portefeuille aux flammes et le regarda se consumer avec une sorte de satisfaction.

III

LE TUTEUR.

Par son testament, écrit il y avait déjà quelques années, M. Vimont priait un de ses cousins, notaire à Sainte-Amaranthe, de se charger de la tutelle de ses filles, et enjoignait à celle-ci, dans le cas

où M. Lenoir voudrait bien accepter, d'habiter près de lui.

Aussitôt après le décès, un télégramme fut envoyé à Sainte-Amaranthe, et deux jours plus tard M. Lenoir arrivait à Paris. Blandine ayant près de vingt-deux ans, la tutelle d'Hélène lui resta seule; dès son arrivée il se mit en devoir de prendre connaissance des papiers du défunt, enfin de se rendre compte, au moins d'une façon sommaire, des affaires de la succession.

A continuer.

LE GROGNARD

MONTREAL, 15 JUILLET 1882.

Un Congrès.

Nous avons eu des congrès de bouchers, de cigariers, de typographes, de barbiers, d'épiciers, de commis-marchands et de... que sais-je.

Il y a trois semaines il y a eu à Québec un congrès comme jamais il ne s'en est vu depuis le commencement du monde.

Vous auriez beau vous tenailler la cervelle pendant une semaine vous ne devineriez jamais le genre de congrès qui s'est assemblé dans l'ancienne capitale.

C'était... N'allez pas rire... C'est la vérité pure et pas d'autre chose que la vérité. C'était le premier congrès des sacristains de la province de Québec. Montréal y a envoyé deux délégués, un M. Bolduc et un M... dont je ne me rappelle plus le nom.

La presse n'a pas été invitée à assister aux délibérations de cette mémorable assemblée qui s'est tenue dans la sacristie de la basilique de Québec.

Nous sommes partant obligés de nous livrer à tout un monde de conjectures sur ce qui s'est passé.

Il est probable que messieurs les bedeaux ont résolu de s'organiser en une association puissante pour pouvoir lutter avantageusement contre les ennemis de la confrérie.

On dit qu'un comité a été chargé de rédiger une constitution et des règlements pour la nouvelle société.

Un des premiers articles de la constitution serait une déclaration solennelle des droits du bedeau.

Il devra avoir la préséance après son curé.

Pour les baptêmes, les mariages et les enterrements il y aura une hausse dans le prix des cloches.

Dans les grandes solennités où il y a des pains bénits, messieurs les bedeaux se proposent d'accabler tous les cousins, à l'exception de ceux qui seront donnés au curé et aux marguilliers en charge.

Ces messieurs ont décidé probablement de demander une foule de privilèges dont ils n'ont pas encore joui. Espérons que quelque

chose d'officiel transpirera sous peu des délibérations de ce mémorable congrès.

Bulletin judiciaire

C. C. M.
No. 1009.—
CORAM JETTE J.

JEAN GABRIEL D'AMOUR
Demandeur.
A. BERTRAND
Défendeur.

D'amours, en personne, pour le Demandeur prétendit que le Défendeur lui était endetté en la somme de \$19.00

Dumas C. R., soutient à contre que ce n'était point le cas.

Jugé.—Que c'était le cas!
J. G. D.

P. S.—L'importance de cette décision n'échappera à personne aussi la donnons sans commentaire. Au reste la cour d'appel aura bientôt occasion de dire si c'était bien le cas.

Passé l'assir ignorant! ou Le Canada Vengé.

Pas beaucoup polis les citoyens de Trois-Rivières.

En réponse à une adresse du maire de l'endroit le général de Charrette dit qu'il était fier et heureux de se trouver au milieu des habitants de la plus ancienne ville du Canada.

—Passé l'assir, ignorant, cria quelqu'un au milieu de la foule.

Ce mot a eu un succès bouf à Trois-Rivières.

Lorsque l'on peut faire entendre à quelqu'un qu'il nous embête on lui dit: Passé l'assir, ignorant!

P. S.—Au moment où nous mettons sous presse nous apprenons que le Trifluvien qui a lancé cette apostrophe indecente est un Montréalais, bien connu par les habitués du palais de justice de la métropole.

On nous écrit de Québec que le général Oharette a été soumis dans l'ancienne capitale à des tortures beaucoup plus cruelles que celles qui lui ont été infligées à Montréal.

Le tortionnaire en chef était le chevalier Vincelette qui s'est collé à l'illustre voyageur comme un collecteur après un employé civil dont le salaire est insaisissable.

Le matin avant la cloche du déjeuner à l'hôtel St. Louis, le chevalier faisait pied de grue devant la porte de chambre à coucher.

Pendant toute la journée, le chevalier suivait le général comme son ombre. Il était passé à l'état de crampon.

Le général ahuri par les persécutions incessantes de son *cicérone* l'avait baptisé du nom de St. Jérôme, en souvenir de la figure classique que les peintres ont prêtée à ce saint personnage. Un

après midi M. de Charrette trompe la surveillance du chevalier et va dîner chez le juge R...

A table M. R... lui demande ce qu'il pense des canadiens.

—J'aime bien les canadiens, répondit le commandant, mais préservez moi de votre St. Jérôme.

L'anecdote ci-dessus a été puisée à une source authentique.

On lit les lignes suivantes dans la *Minerve* de mardi dernier:

« On dit que plusieurs jeunes gens de Québec se proposent de prendre l'armée anglaise, pour prendre part à la campagne d'Egypte. »

Ils sont forts les jeunes gens de Québec s'ils sont capable de prendre l'armée de Sa Majesté.

C'est aussi très fort comme français dans la *Minerve*.

Madame Enault continue d'opérer des merveilles comme arracheuse de dents sur le Champ de Mars. La prothèse dentaire n'a plus de secrets pour elle. Nous aimerions cependant à lui faire une toute petite observation; c'est de ne pas lancer au milieu de la foule les dents qu'elle extrait de ses pratiques. Les accidents les plus fâcheux peuvent résulter de cette habitude.

L'autre jour elle a arraché une dent à un enfant. Cette dent a été jetée sur le sol, un chien l'a ramassé et l'a avalée. Depuis l'opération il est poussé une dent de chien à l'enfant qui jappe continuellement au grand désespoir de ses parents.

Une seule faute.

Parmi toute les demandes ou offres de mariage qui s'étalent à la troisième page des journaux, on pouvait lire, il n'y a pas bien longtemps, l'annonce suivante, qui a dû faire rêver bien des eunes filles:

UN CELIBATAIRE, déjà mûr (42 ans), passablement chauve, mais d'un physique *relativement* agréable, jouissant d'un revenu annuel de 25,000 francs, désirerait épouser une jeune fille, ayant commis *une faute* dans sa vie, —mais à condition que cette faute serait la seule. Le susdit célibataire n'exige aucune dot de la future: mais la faute *unique* est de rigueur. Ecrire poste restante, place de la Bourse aux initiales V. R...

—Les lecteurs du journal en lisant cette annonce singulière, se sont dit qu'elle était le fait de quelque joyeux farceur qui voulait donner la comédie au bon public. Quelle apparence, en effet, qu'un homme, si déshérité qu'il fut de la nature, réclamât chez sa fiancée comme une condition *sine qua non* de son mariage, cette première faute que tous les maris redoutent généralement comme le commencement d'une série. Rien n'était plus sérieux non plus.

Le jeune Victor de Rondache

avait conçu, sans la moindre idée de raillerie, ce plan à la fois ingénieux et baroque: épouser une jeune personne à laquelle il aurait un peu à pardonner et n'aurait plus rien à apprendre.

Vingt ans de vie boulevardière avaient blasé M. de Rondache sur les plaisirs faciles de la vie de garçon: à force de courir de la brune à la blonde, et de la margrette à la boulotte, il se sentait comme une lourdeur accablante dans tous les membres. De plus, une petite douleur lancinante qu'il avait ressentie à l'orteil du pied gauche, l'avertissait qu'il fallait abdiquer au plus vite, sous peine de déchoir d'une façon ridicule.

—A mon âge, disait-il, et avec la vie que j'ai menée, on est plus guère qu'un conrèquent de ville prise.

C'est pourquoi il avait résolu de se marier dans les conditions funambulesques que je viens d'énumérer plus haut.

Les annonces de mariage les plus folles ou les plus stupides sont généralement celle qui ont le plus de succès, auprès des pères de famille et des demoiselles à marier. Celle que M. Victor de Rondache avait publiée à la troisième page des journaux, mit beaucoup d'imagination en travail et de cervelles à l'envers, surtout en province.

Le lendemain, il recevait, sous enveloppe parfumée, les pattes de mouches suivantes:

« Monsieur,
« Voilà deux ans ans que je suis figurante au théâtre des Déshanchements-Parisiens. Grâce à ma mère qui me surveille de près et qui me flanque des taloches quand je ne marche pas droit, je n'ai encore pu avoir d'autre amant qu'un machiniste qui a oublié de mettre dans mes meubles. Ça été ma première faute. Vous serez la deuxième et dernière, je vous le jure sur l'honneur... »

Cette lettre était signée:
MERLUCHETTE,
artiste dramatique.

—Elle est bonne là, Merluchette, se dit de Rondache. Elle ignore sans doute que le monsieur à qui elle écrit l'a enlevé à Guy de Haute-Bûche pour la repasser à Gontran Dupâquis, qui l'a repassée à je ne sais plus qui... A d'autres, mademoiselle, nous la connaissons, votre machiniste: C'est moi, c'est lui, c'est eux, c'est eux, c'est tout le monde...

Continuant à dépouiller sa correspondance, il décacheta la lettre suivante:

« Monsieur, je n'ai que dix-sept ans; quoique vous soyez mûr et chauve, ça ne me fait rien de vous épouser, attendu que nous sommes chez nous sept fille à criser, et que je n'ai pas le droit d'être difficile. Je me marierais d'autant plus volontiers avec vous que j'ai toujours désiré voir Paris. Je vois, d'après votre prospectus, que pour avoir le droit d'aspirer à votre main, il faut commettre une faute. Vous seriez bien aimable de m'indiquer comment je dois